

Puisse nous en sommes à la question industrielle, monsieur, de nous donner votre avis sur ce point... je ne suis pas fabricant d'une question de cuisine...

M. Granpierre: En mon âme et conscience, je déclare que je substituerai de la féoule au pousquier ne doit soulever dans aucune difficulté...

M. Dupré-Lasalle: Depuis plusieurs mois les ouvriers de Paris sont atteints d'une épidémie de coalition; plusieurs corps d'état se sont mis en grève...

Quelques autres patrons et plusieurs ouvriers déposent en faveur de la féoule. On entend aussi quelques témoins décharger sur des faits particuliers.

L'industrie de la fonderie est une des plus belles de Paris; elle n'était pas rangée au nombre des insalubres. Elle avait ses doutes ses fatigues et ses dangers...

Après ces deux décisions, les patrons sont revenus au pousquier. Aussitôt, en janvier 1854, la grève éclata dans douze ateliers; les individus arrêtés ont promis de revenir à leurs travaux...

Telles sont les origines de la coalition. Jamais, pour prévenir pareil désordre, plus d'avertissements n'avaient été prodigués; la voix de la raison, de la vérité, de la loi, avait pénétré dans tous les ateliers...

Il est évident que le pousquier est mauvais; s'il y avait encore incertitude pour le Tribunal sur ce point, je n'aurais

qu'à lui remettre sous les yeux les rapports du conseil de salubrité et de la commission nommée par le ministre du commerce...

qu'à lui remettre sous les yeux les rapports du conseil de salubrité et de la commission nommée par le ministre du commerce. Dans ces documents, où, sous la présidence de M. Heurtier...

L'audience est suspendue. A la reprise de l'audience, la parole est donnée à M^r Crémieux, défenseur des prévenus Lambert et Magaud.

M^r Crémieux: C'est avec regret que j'ai entendu les dernières paroles du ministre public, tombées si rigoureusement sur ces hommes que, dans mon opinion, et j'espère la faire partager bientôt au Tribunal...

Quelques autres patrons et plusieurs ouvriers déposent en faveur de la féoule. On entend aussi quelques témoins décharger sur des faits particuliers.

La parole est donnée au ministre public. M. Dupré-Lasalle, substitué: Depuis plusieurs mois les ouvriers de Paris sont atteints d'une épidémie de coalition; plusieurs corps d'état se sont mis en grève...

Après ces deux décisions, les patrons sont revenus au pousquier. Aussitôt, en janvier 1854, la grève éclata dans douze ateliers; les individus arrêtés ont promis de revenir à leurs travaux...

Telles sont les origines de la coalition. Jamais, pour prévenir pareil désordre, plus d'avertissements n'avaient été prodigués; la voix de la raison, de la vérité, de la loi, avait pénétré dans tous les ateliers...

Il est évident que le pousquier est mauvais; s'il y avait encore incertitude pour le Tribunal sur ce point, je n'aurais

qu'à lui remettre sous les yeux les rapports du conseil de salubrité et de la commission nommée par le ministre du commerce. Dans ces documents, où, sous la présidence de M. Heurtier...

L'audience est suspendue. A la reprise de l'audience, la parole est donnée à M^r Crémieux, défenseur des prévenus Lambert et Magaud.

M^r Crémieux: C'est avec regret que j'ai entendu les dernières paroles du ministre public, tombées si rigoureusement sur ces hommes que, dans mon opinion, et j'espère la faire partager bientôt au Tribunal...

Quelques autres patrons et plusieurs ouvriers déposent en faveur de la féoule. On entend aussi quelques témoins décharger sur des faits particuliers.

L'industrie de la fonderie est une des plus belles de Paris; elle n'était pas rangée au nombre des insalubres. Elle avait ses doutes ses fatigues et ses dangers...

Après ces deux décisions, les patrons sont revenus au pousquier. Aussitôt, en janvier 1854, la grève éclata dans douze ateliers; les individus arrêtés ont promis de revenir à leurs travaux...

Telles sont les origines de la coalition. Jamais, pour prévenir pareil désordre, plus d'avertissements n'avaient été prodigués; la voix de la raison, de la vérité, de la loi, avait pénétré dans tous les ateliers...

Il est évident que le pousquier est mauvais; s'il y avait encore incertitude pour le Tribunal sur ce point, je n'aurais

à l'Hôtel-Dieu, où les secours que réclame sa situation continuent à lui être administrés. Cette infortunée n'est autre qu'une jeune maîtresse de piano, originaire de Suisse, et arrivée le même jour à Paris, il paraît évident qu'elle n'a agi dans cette circonstance que dans un moment d'aberration d'esprit qui ne lui laissait pas la conscience de ses actions.

DEPARTEMENTS.

VIENNE. — On lit dans le *Châtelleraudais*: « Samedi dernier, sur les dix heures du soir, la commune de Saint-Sauveur-la-Foucaudière a été le théâtre d'un événement bien déplorable en lui-même et par les circonstances qui l'ont accompagné. M. Gentilhomme, receveur des contributions indirectes à Pleumartin, en tournée dans la commune de la Foucaudière, surpris par la nuit, s'était par inadvertance écarté de la route. Après avoir longtemps erré sans pouvoir reconnaître dans quelle direction il devait porter ses pas, il arrive au hameau du Bouchet, et là va frapper à la porte de la maison qui s'offre la première à sa rencontre.

« Par une coïncidence fatale, une troupe de ces mendiants à la physionomie sinistre, qui, dans cette saison, parcourent et exploitent nos campagnes, avait été aperçue dans la contrée depuis quelques jours par les habitants du Bouchet. A l'apparition d'un étranger parmi eux à pareille heure et à l'accent de sa voix, qui leur est inconnue, se figurant qu'ils sont tout à coup assaillis par une de ces bandes fort suspectes, les timides villageois se gardent bien de répondre à l'appel du voyageur atterré; il frappe, il appelle, il insiste pour qu'on lui ouvre, mais vainement; on se barricade à l'intérieur sans lui donner de réponse.

« Dans l'espoir d'être plus favorablement accueilli à la maison voisine, M. Gentilhomme s'y présente; même appel et mêmes instances, qui demeurent également sans succès. Cette fois pourtant on se décide à lui répondre. On demande son nom, et lui, au lieu de satisfaire à cette question, irrité par les hésitations et les frayeurs paniques de ces pauvres gens, lui réplique par des paroles assez dures. Dès lors, toute la famille, alarmée, ne doute plus qu'elle ne soit en présence de quelques malfaiteurs. La nuit était fort obscure, et le cheval blanc de M. Gentilhomme, errant et frappant du pied dans la cour du hameau, ajoute encore à la frayeur des habitants du lieu. Plein de la pensée que de méchants gens viennent là pour faire quelque mauvais parti à ces habitations isolées, le nommé Henocetteu s'arme d'un fusil chargé à plomb, s'élançant par une fenêtre ouverte sur le derrière de sa maison, dont il fait rapidement le tour, va s'embarquer à la brèche d'un mur de clôture, à quinze pas du voyageur, et de là le menace de lui brûler la cervelle s'il ne lui déclare son nom et s'il ose avancer vers lui.

« Ne se tenant plus d'impatience et se voyant accueilli par les démonstrations d'une défiance aussi puérile et aussi brutale, M. Gentilhomme a l'imprudence de traiter de lâche son intellligent provocateur. A l'instant le coup de fusil part, et la charge va se loger dans le flanc de l'infortuné voyageur. M. Gentilhomme tombe baigné dans son sang. « Malheureux! s'écrie-t-il en se sentant frappé, qu'avez-vous fait! vous avez donné le coup de mort à un père de cinq enfants! »

« Là ne se borne pas ce qu'il y a de révoltant dans cette scène affligeante. Une fois renversée et inondée de sang, la victime implore du secours; et croirait-on que, sous l'empire de ce préjugé répandu dans les campagnes, qu'il est défendu, de par la loi, de toucher, même du bout du doigt, tout homme mort ou blessé mortellement sur la voie publique avant que la justice ne se soit rendue sur les lieux, le meurtrier et ses voisins ont laissé M. Gentilhomme en proie durant la nuit entière à la soif la plus ardente et aux plus horribles souffrances sans lui apporter un verre d'eau, sans lui tendre la main!

« A quatre heures du matin seulement, avertie par l'adjoint de la commune, la gendarmerie de Châtellerault s'est transportée au Bouchet. Prévenue à son tour, la justice n'a pas tardé de se trouver sur les lieux, accompagnée de M. le docteur Jules Mascarel, qui a donné au malheureux blessé les soins que réclamait son état. On espère qu'il survivra.

« Jeudi, 9 août, M. Gentilhomme a succombé, malgré les soins les plus assidus et les plus intelligents qui lui ont été prodigués. La justice continue à informer sur les circonstances qui ont accompagné ce douloureux événement. »

Dimanche 19 août, grandes eaux dans le parc de Versailles. — Chemins de fer de Versailles, rue St-Lazare, 124, et boulevard Montparnasse, 44.

Bourse de Paris du 17 Août 1855.

Table of stock market prices including 3 0/0 Au comptant, 67 25, 3 0/0 Fin courant, 67 45, 4 1/2 Au comptant, 95, 4 1/2 Fin courant, 94 75.

AU COMPTANT.

Table of financial data including FONDS DE LA VILLE, 1855, Oblig. de la Ville, 67 30, and various bank and bond values.

A TERME.

Table of term prices including 3 0/0, 3 0/0 (Emprunt), 4 1/2 0/0 1855, 4 1/2 0/0 (Emprunt).

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Table of railway stock prices including Paris à Orléans, 1232 50, Paris à Rouen, 1300, Rouen au Havre, 627 50, etc.

A l'Opéra-Comique, 13^e représentation de l'Étoile du Nord, opéra en trois actes, de MM. Scribe et Meyerbeer. M^{lle} Ugalde remplira le rôle de Catherine, M. Bataille jouera celui de Peters.

Demain dimanche 19, à l'0 h 00, représentation extraordinaire... Théâtre des Variétés... Théâtre de Belleville...

Deux orchestres, danse et musique militaire... SPECTACLES DU 18 AOUT. Opéra. Français. Opéra-Comique. Théâtre-Italien. Odéon. Vaudeville. Variétés. Gymnase.

Palais-Royal. Mlle Larifla. Les Précieux, le Roman, le Sabot. Porte Saint-Martin. Paris. Ambigu. Les Contes de la Mère l'Oie. Gaîté. Les Sergent Frédéric, les Modes de l'Exposition.

lundi. Robert Houby (boulevard des Italiens, 8). Jardin Mabille. Soirées dansantes les dimanches, jeudis et samedis.

Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRIÉS. FERME DES MARCHAIS. Etude de M. CORPEL, avoué à Paris, rue de Heller, 17. Vente sur baisse de mise à prix, entre majeure et mineure, le mercredi 29 août 1855, deux heures de relevée...

MAISON A BELLEVILLE.

Etude de M. AVIAT, avoué à Paris, rue de Rougemont, 6. Vente sur baisse de mise à prix le 29 août 1855, en l'audience des criés du Tribunal civil de la Seine...

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

FERME DE MONS, près Moudan (Seine-et-Oise). Adjudication, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, par M. RAVEAU, notaire...

TERRAIN MONTMARTRE.

Etude de M. SIBRE, avoué à Paris, rue Saint-Honoré, 291. Adjudication sur baisse de mise à prix, à l'audience des criés, le mercredi 29 août 1855, au Tribunal civil de la Seine...

USINE A GAZ DE NIORT.

Etudes de M. PRESTAT, notaire, rue de Rivoli, 61, à Paris, et de M. H. VOINCHET, avoué à Rouen. À vendre sur licitation, en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M. PRESTAT, notaire...

2 MAISONS A PARIS.

Etude de M. PROVENT, avoué à Paris, rue de la Seine, 54. Vente en l'audience des criés du Tribunal civil de la Seine, le mercredi 29 août 1855, deux heures de relevée, en deux lots: 1° D'une MAISON sise à Paris, rue de la Clé, 1 ancien et 3 nouveau, d'un revenu de 4,000 fr.

VENTES MOBILIÈRES.

400 ACTIONS, 85 PARTS d'int. Etudes de M. RAVEAU, notaire à Paris, rue Saint-Honoré, 297, et de M. MOULLEFARINE, avoué à Paris, rue du Sentier, 8.

COMPTOIR CENTRAL.

ANCIENTE boulangerie, bon quartier, au faubourg de la Chapelle, n° 170, bail 16 ans, prix 4,700 fr. BON 2,700 fr; on peut sous-louer pour 1,500 fr.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. En une maison rue Neuve-des-Grands-Champs, 19. Consistant en un comptoir, glace, glagère, pendule, etc. (1663).

TRAIÉ MÉME.

Entre M. Bourgeois (1914). La raison et la signature sociales de la société sont: M. Bourgeois, M. Mignon, M. Jean-Louis Hennin, M. Jean-Louis Hennin, M. Jean-Louis Hennin.

TRAIÉ MÉME.

Entre M. Bourgeois (1914). La raison et la signature sociales de la société sont: M. Bourgeois, M. Mignon, M. Jean-Louis Hennin, M. Jean-Louis Hennin, M. Jean-Louis Hennin.

TRAIÉ MÉME.

Entre M. Bourgeois (1914). La raison et la signature sociales de la société sont: M. Bourgeois, M. Mignon, M. Jean-Louis Hennin, M. Jean-Louis Hennin, M. Jean-Louis Hennin.

CONCORDATS.

Entre M. Grand (Adrien-Jean-Baptiste), ancien commissionnaire en marchandises, rue de Bondy, 2, et M. Nicaise (Alexis-Emanuel), md de vins et de charbonnets, rue de la Vilette, n° 132, le 22 août, à 10 h. (N° 12416 du gr.).

REDDITION DE COMPTES.

Messieurs les créanciers composant l'Union de la faillite du sieur LAMANT (Désiré-Benoît), colporteur, rue de Valenciennes, 2, sont invités à se rendre le 22 août, à 1 heure précise, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débiter, le clore et l'arrêter...

UNION.

Messieurs les créanciers composant l'Union de la faillite du sieur LAMANT (Désiré-Benoît), colporteur, rue de Valenciennes, 2, sont invités à se rendre le 22 août, à 1 heure précise, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débiter, le clore et l'arrêter...

ASSEMBLÉE DE 18 AOUT 1855.

MM. les créanciers vérifiés et affirmés des sieurs CHATELAIN, marchand de vaches à la Chapelle, boulevard des Vieux-Champs, 17, et M. Châtelet, marchand de vaches à la Chapelle, boulevard des Vieux-Champs, 17, sont invités à se rendre le 18 août, à 10 heures précises, au Tribunal de commerce, pour assister à l'assemblée des syndics, le débiter, le clore et l'arrêter...

SOCIÉTÉS.

Cabinet de M. CASSARD, avocat, rue Métais, 8. D'un acte sous signatures privées, fait double à Paris, le onze août mil huit cent cinquante-cinq, enregistré le seize du même mois, folio 181, recto, case 6, par M. André-Joseph ARNOUX, restaurateur, demeurant au bois de Boulogne, avenue des Marronniers, 47, et M. Victor Fournier, limonaier, demeurant au même lieu. Il a été formé entre les susdits une société en nom collectif pour l'exploitation du café-restaurant, dit Café de la Rotonde, situé au bois de Boulogne, avenue des Marronniers.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

D'une délibération prise le vingt-huit juillet mil huit cent cinquante-cinq par l'assemblée générale des actionnaires de la société pour l'imperméabilisation des toitures et pour la fabrication du caoutchouc et pour les autres objets mentionnés dans les statuts. La société a été déclarée dissoute. M. Momme, gérant de la société, a été nommé liquidateur. Le séquestre, rue Pierre-Lévy, 12. (1910).

CONCORDATS.

Messieurs les créanciers composant l'Union de la faillite du sieur LAMANT (Désiré-Benoît), colporteur, rue de Valenciennes, 2, sont invités à se rendre le 22 août, à 1 heure précise, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débiter, le clore et l'arrêter...

TRAIÉ MÉME.

Messieurs les créanciers composant l'Union de la faillite du sieur LAMANT (Désiré-Benoît), colporteur, rue de Valenciennes, 2, sont invités à se rendre le 22 août, à 1 heure précise, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débiter, le clore et l'arrêter...

TRAIÉ MÉME.

Messieurs les créanciers composant l'Union de la faillite du sieur LAMANT (Désiré-Benoît), colporteur, rue de Valenciennes, 2, sont invités à se rendre le 22 août, à 1 heure précise, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débiter, le clore et l'arrêter...

REDDITION DE COMPTES.

Messieurs les créanciers composant l'Union de la faillite du sieur LAMANT (Désiré-Benoît), colporteur, rue de Valenciennes, 2, sont invités à se rendre le 22 août, à 1 heure précise, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débiter, le clore et l'arrêter...

UNION.

Messieurs les créanciers composant l'Union de la faillite du sieur LAMANT (Désiré-Benoît), colporteur, rue de Valenciennes, 2, sont invités à se rendre le 22 août, à 1 heure précise, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débiter, le clore et l'arrêter...

ASSEMBLÉE DE 18 AOUT 1855.

MM. les créanciers vérifiés et affirmés des sieurs CHATELAIN, marchand de vaches à la Chapelle, boulevard des Vieux-Champs, 17, et M. Châtelet, marchand de vaches à la Chapelle, boulevard des Vieux-Champs, 17, sont invités à se rendre le 18 août, à 10 heures précises, au Tribunal de commerce, pour assister à l'assemblée des syndics, le débiter, le clore et l'arrêter...